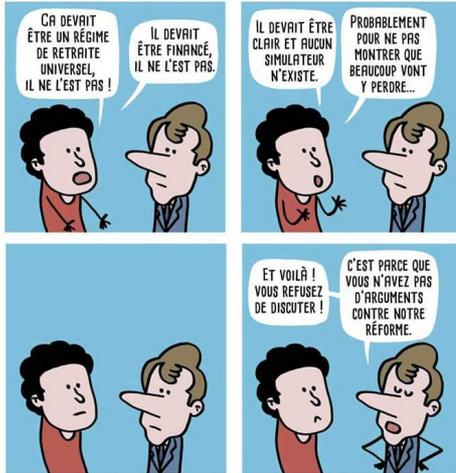




# V a u C l u s e T é l é G r a p h e I l l u s T r é

MARS 2020

EN MANQUE D'ARGUMENTS...



Le gouvernement dégage, comme on s'y attendait le 49-3 dans le but de couper court aux débats contradictoires à l'Assemblée Nationale sur le projet de réforme des retraites !

Profiter d'un conseil des ministres « exceptionnel » devant traiter d'un problème sanitaire grave sur la pandémie du coronavirus pour essayer de régler en catimini un conflit social majeur est pour le moins surprenant voire franchement indécent !

Que valent les déclarations présidentielles concernant un soi-disant ACTE II du quinquennat favorisant le dialogue et l'écoute face à l'annonce du 49-3, samedi 29 février à 17h32 ?

Que valent les promesses du 1er ministre selon lesquelles « la loi serait débattue dans des conditions normales au parlement » lorsqu'on use d'une procédure d'exception prévue par la Constitution pour échapper au débat ?

Alors que le gouvernement avait pour objectif de convaincre les citoyens par la pédagogie, du bien fondé de la retraite universelle par points, 70 % des citoyens sont vent debout contre cette réforme... Même le Conseil d'État, dont la qualité première n'est certes pas l'insoumission, a retoqué le projet au motif « qu'il ne créait pas un régime universel de retraite, car il n'était pas constitué d'une population éligible unique et que cette réforme intervenait aujourd'hui alors que le système actuel disposait d'une assise financière solide ».

La question qui nous taraude est : pourquoi le 49-3 alors que le gouvernement a une majorité absolue à l'Assemblée Nationale et pourquoi tant de hâte, alors que cette réforme ne s'appliquerait pas avant 2025 ?

La méthode du gouvernement et du président de la République n'a effectivement pas changé : essayer par tous moyens de convaincre en ne faisant connaître que les aspects positifs, en occultant les mesures régressives et même en falsifiant les données : les taux de croissance surévalués et revus à la baisse en fin d'année, la baisse du taux de chômage est factice... Mettre l'accent sur la fraude sociale pour justifier la baisse du budget de la protection sociale alors que rien n'est mis en œuvre pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale...

Mensonges, Manipulations, Tromperies... La fin justifie les moyens !

Il s'agit bien de réformes idéologiques visant à casser le modèle social mis en place par le Conseil National de la Résistance.

On mesure aujourd'hui pourquoi est né le « Fonctionnaire Bashing » : présenter d'abord la nécessité de supprimer les fonctionnaires pour réduire les dépenses publiques, puis en accusant les fonctionnaires de tous les maux.

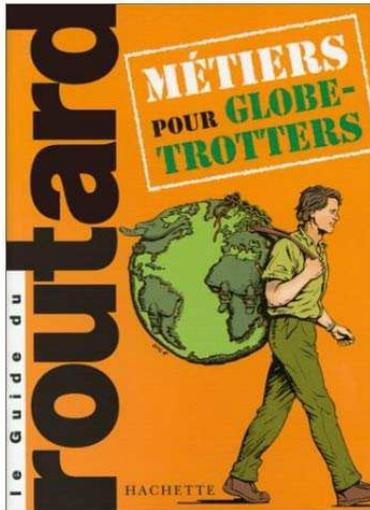
Il s'agit maintenant de supprimer le secteur public et de transférer les missions aux entreprises du privé. Les exemples ne manquent pas notamment à la DGFIP : création des EFS, transfert des paiements aux buralistes, restructurations et fermetures des trésoreries, création des agences comptables ...

RÉFORME DES RETRAITES :



## **LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION AUX FINANCES PUBLIQUES, C'EST POUR 2020 !**

### **POURQUOI CRAINDRE LEUR MISE EN PLACE À LA DGFIP ?**



Les règles de mutations et d'affectation de la DGFIP vont voler en éclat :

- Les Lignes directrices mobilité sont fixées pour une durée de 5 ans et révisables tous les ans autant que de besoin ;
- Un entretien RH est prévu pour les agents n'ayant pas connu de mobilité depuis 5 ans pour en connaître les raisons ;
- L'administration souhaite multiplier le pourvoi des postes au profil, y compris pour les agents en situation prioritaire (rapprochement de conjoint, situation de handicap, originaires DOM) ;
- Des durées minimales et maximales d'occupation des postes sont d'ores et déjà actées ;

Les mobilités interdirectionnelles, hors du Ministère économique et Financier (MEF) et le recrutement de contractuels sur des missions pérennes seront encouragés.

En clair, l'administration veut remettre en cause les garanties individuelles en matière d'affectation et de mutations des agents.

La mise en place de ces lignes directrices est une conséquence de la loi de transformation de la fonction publique. Elles sont déclinées ministère par ministère. Le 10 mars dernier s'est tenu un groupe de travail pour déterminer les lignes directrices en matière de mutations auquel la CGT n'a pas participé, car elle n'en attend rien. Vu le calendrier, elles seront appliquées à compter de 2021. Les documents communiqués aux organisations syndicales sont très succincts et généralistes, mais ça fait peur :

– Un entretien RH est prévu pour les agents n'ayant pas connu de mobilité depuis 5 ans pour en connaître les raisons ;

- L'administration souhaite multiplier le pourvoi de postes au profil, y compris pour les agents en situation prioritaire (rapprochement de conjoint, situation de handicap, originaires DOM) ;
- Des durées minimales et maximales d'occupation des postes sont d'ores et déjà actées ;

Les mobilités interdirectionnelles, hors du Ministère économique et Financier (MEF) et le recrutement de contractuels sur des missions pérennes seront encouragés.

Surtout, l'ancienneté administrative, critère jusqu'alors prépondérant, devient subsidiaire et s'appliquera après toutes les priorités (rapprochement, handicap...) et après les nécessités de service.

En clair, l'administration veut remettre en cause les garanties individuelles en matière d'affectation et de mutations des agents.

### **Calendrier des discussions et d'élaboration des lignes directrices de gestion**



Janvier 2020 : examen en CTM des lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité

1<sup>er</sup> trimestre 2020 : GT directionnels sur l'élaboration des lignes directrices de gestion en matière de mobilité

- 25 février matin : GT- « Méthodologie des LDG et du dialogue social »

- 10 mars après-midi : GT- « LDG Mutations » (report du 13 février)

- 20 avril après-midi : GT- « Modalités du dialogue social » (report du 17 février)

2<sup>e</sup> trimestre 2020 : examen en CTR du 30 juin 2020 des lignes directrices de gestion directionnelles en matière de mobilité (valables jusqu'en 2026).

3<sup>e</sup> trimestre 2020 : GT directionnels consacrés aux lignes directrices de gestion directionnelles relatives aux promotions.

4<sup>e</sup> trimestre 2020 : CTR consacré aux lignes directrices de gestion directionnelles relatives aux promotions.

1<sup>er</sup> trimestre 2021 : GT relatifs à la stratégie RH pour la période 2021-2026.

2<sup>e</sup> trimestre 2021 : CTR consacré à la stratégie RH pour la période 2021-2026.

## L'expérimentation commence dans le VAUCLUSE...

Nouveau service « paiement de promiscuité »



**PAIEMENT DE PROMISCUITÉ**

Partenaire agréé de la direction générale de la République Française Caisse des Finances Publiques

Prestataire formé isoler

Pour payer en espèces et en toute discrétion:  
**vos impôts, amendes, avis de cantine, de crèche, d'hôpital...**  
Rendez-vous chez votre **buraliste et contribuez à la casse de vos services publics**

Direction générale de la casse des FINANCES PUBLIQUES



La DDFIP de Vaucluse, département expérimentateur a signé une convention avec une cinquantaine de buralistes pour encaisser les produits locaux et fiscaux. L'avènement de ces points de paiement est donc la fin programmée de nos caisses puis des services, la DG continue d'afficher ostensiblement son cynisme. La CGT-FP 84 avait dénoncé en son temps ces annonces du Ministre et les dangers de cette externalisation dans un article du DAUPHINÉ du 10 août 2019 (extrait ci-après).



### Interview du co-Secrétaire départemental de la CGT-FP 84

#### **- Payer ses impôts chez un buraliste, qu'en pensez-vous ?**

« Cette annonce s'inscrit dans ce projet de destruction totale de notre administration. Une fois de plus, c'est une externalisation des missions d'encaissement. Pourquoi on se tourne vers les buralistes ? Parce que les trésoreries publiques ont adopté le système du "zéro cash", tout devient dématérialisé pour une raison de traçabilité des transactions. Sans parler de la fermeture des guichets, le but c'est de fermer tous les accueils. Si vous avez un problème, ça sera sur Internet ou sur rendez-vous ! »

#### **- De quels impôts s'agira-t-il ?**

« Pas des impôts sur le revenu depuis la mise en place du prélèvement à la source. On pourra donc régler sa taxe foncière ou d'habitation mais aussi les factures de service public local comme la cantine, le centre aéré, la redevance du canal de Carpentras... Cela pose tout de même un problème de confidentialité et de neutralité. Le fonctionnaire, lui, est soumis à des règles de déontologie par le biais du statut. Le buraliste ne fera qu'encaisser, quand le fonctionnaire pouvait gérer les demandes de délais de paiement, les contestations. »

### La Suppression des CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail).

Aujourd'hui, 3 Missions incombent aux CARSAT :

- Mettre à jour le compte retraite de chaque salarié, préparer et verser les retraites.
- Accompagner les assurés en difficulté : elles interviennent auprès des personnes fragilisées par la maladie et le handicap, ou l'accident. Elles participent à leur maintien à domicile.
- Assurer et prévenir les risques professionnels dans les entreprises.

Dans son article 50 le Projet de Loi de la Réforme des Retraites prévoit :

- Au niveau national, la fusion de la CNAV et de la fédération AGIRC-ARRCO pour créer une Caisse Nationale de Retraite Universelle (CNRU).
- Au niveau régional, la disparition des CARSAT dans les régions dès 2022 et la création d'un réseau unique d'établissement locaux reprenant le personnel des CARSAT et des institutions de retraite complémentaire (Malakoff Humanis, AG2R...), mais dépourvus de la personnalité morale, sous l'autorité de l'État.

**La disparition des CARSAT a pour conséquence la création d'établissements locaux et donc la suppression de l'ensemble des services de la CARSAT et des caisses de retraites complémentaires. Les objectifs de cette création sont des gains de productivité mais aussi de livrer la branche vieillesse aux appétits financiers.**

De plus, la branche maladie (Accident du Travail, Maladies Professionnelles et Prévention) n'aurait plus aucune place dans ces établissements locaux.

Les personnels des CARSAT transférés dans ces nouvelles caisses sortiraient du cadre de la Sécurité Sociale et de sa convention collective nationale.

### **Les missions de contrôle et prévention doivent rester dans la Sécurité Sociale.**

**Avec l'étatisation de la branche vieillesse et la remise en cause de la branche accidents du travail, maladies professionnelles, c'est un pan entier de la Sécurité Sociale qui est supprimé !**

# ÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈ

## ENTRETIEN PROFESSIONNEL :

L'administration indique dans son guide sur l'évaluation que « l'entretien doit se dérouler dans un climat de dialogue authentique et dans la transparence, de manière contradictoire et précise afin de dégager des perspectives d'évolution, les souhaits et les attentes de chacun ». Il doit se dérouler dans des conditions qui permettent d'en conserver le caractère confidentiel.

Il n'est pas obligatoire et face aux attaques que nous subissons :

## **EXPRIMONS-NOUS, AGISSONS, FAISONS MASSIVEMENT APPEL !**

Les élus de la CGT-FP 84 seront à vos côtés pour faire respecter vos droits, n'hésitez à les contacter pour faire appel.

**Pour la CAPL C : Pucheu Eve (SIE Avignon) Pour la CAPL B : D'Avister-Porte Nathalie (PCR P Cavaillon) Petit rappel : La mise en place du RIFSEEP (rémunération au mérite est normalement prévue pour 2021.)**

**Le guide spécial entretien évaluation est disponible sur le site de la CGT-FP 84**

## Cité administrative d'Avignon : Vers la privatisation

En plus de devenir un bunker inaccessible, la cité est de moins en moins « administrative ». Elle appartient à l'État et sa gestion relève du préfet. Jusqu'à récemment, ce dernier, la sous-traitait à la DGFIP, qui est l'administration la plus représentée. Toujours à la recherche d'économies, notre chère direction a donc décidé de se désengager. Tout d'abord, à l'occasion des départs en retraite successifs des deux gardiens concierges, le gardiennage de la cité, hormis un veilleur de nuit, est entièrement assuré par une entreprise privée. Une bonne occasion de supprimer deux emplois et de gagner la surface énorme représentée par le logement de fonction. Lors du dernier conseil de cité, le préfet, devant le désengagement de la DGFIP, a tout simplement acté de confier la gestion de la cité à un syndic privé pour des raisons... d'économies bien sûr ! À quand le « naming » comme dans les stades de foot ? Cité administrative UBS, ou Malakoff Mederic, ça aurait de la gueule, non ?

## Dates de sorties des mouvements de mutations nationales :

**Alerte infos**

N'hésitez pas à contacter la CGT-FP 84 avant de faire vos vœux définitifs pour le mouvement local.

## CHIPEUR ARRÊTE DE CHIPER !

Dans le cadre de la mise en place du NRP, on voit fleurir les nouveaux accueils de proximité : EFS, MSAP, permanences en mairie, fiscobus... C'est ce service public low-cost dont devront se contenter nos concitoyens habitant en zone rurale ou péri-urbaine. La note DG du 28/01/2020 présente les conditions d'exercice de la mission pour les agents (volontaires sauf s'il n'y a pas de volontaire). Ces espaces, qualifiés de « premier accueil d'accompagnement aux démarches en ligne », doivent être ouverts 24 heures par semaine minimum, avec possibilités de permanences les soirs, week-end et jours fériés. La polyvalence exigée des agents affectés dans ces structures laisse rêveur et on est curieux de voir la formation qui leur sera donnée. Mais heureusement, l'administration leur fournira... un sac à dos, garni d'un téléphone, d'un ordi, d'un terminal de paiement... Mais où est donc la carte ???

## Après la fermeture de la trésorerie de Cadenet au 1<sup>er</sup> janvier 2016...



On découvre que celle-ci a été vendue par les domaines de la DDFIP à un collectionneur d'art ! La création d'une galerie d'art est plus tendance aujourd'hui que le maintien d'une trésorerie. Les citoyens et les agents apprécieront !

## Budget participatif :

Le Vaucluse, par l'intermédiaire de notre directeur zélé, s'est porté candidat, une fois de plus, pour expérimenter le budget participatif. Grâce aux économies réalisées sur le dos des agents, la direction demande à ceux-ci de co-gérer ce budget en définissant des priorités dans un cadre contraint.. La baisse des moyens de 5 % par an impacte fortement les conditions de vie au travail des agents dans l'exercice de leurs missions. Pour la CGT, cette participation est un leurre et nous participerons pas à cette mascarade !

## La loi Dussopt en marche dans le Vaucluse

La DDIFP DE VAUCLUSE, pour pallier le manque d'emplois au SPF d'Orange, a fait le choix d'embaucher deux contractuels pour une durée de 6 mois afin de résorber le retard engendré par les suppressions de postes. Sans nier les difficultés rencontrées par nos collègues, la CGT ne peut accepter ce genre de procédé. et aurait préféré la création d'emplois statutaires. Décidément, dans le Vaucluse le DDFIP est toujours en pointe !!!